

---

## Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

---

### S'initier à la musique

Initiation musicale

Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

### Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2

Frs 325.- (Frs 163.- semestre)

Solfège – cycle 3

Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

### Cours instrumental individuel

30 minutes

Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes

Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes

Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes

Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

### Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

### Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

---

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

# Rabais et conditions particulières

Le soutien de la société de musique permet d'offrir un tarif préférentiel, un rabais de Frs 40.- sur les cours individuels. Le rabais "soutien société" ne concerne pas les cours de piano.

Rabais famille (cours individuel uniquement) fr . 100.- à partir de 2 enfants inscrits

## Informations complémentaires

### But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir des sociétés de musique.

### Instruments:

En principe, l'élève loue son instrument. L'élève est responsable de l'instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation provenant du manque de soins ou de la négligence sera facturé. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Lors de la reddition de l'instrument, une révision par un spécialiste mandaté par l'EM est obligatoire. Personne d'autres n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

### Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

### Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

### Auditions & manifestations:

Une audition publique est organisée chaque année. La présence de chaque élève est obligatoire à l'audition annuelle et aux manifestations de l'EM.

### Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre. La finance d'inscription est payée pour moitié par les parents et l'autre moitié par la fanfare et l'EM.

### Camp de musique SCMV

Les élèves sont encouragés à participer au camp de musique Scmv organisé durant les deux premières semaines des vacances d'été.

